

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Françoise d'Amboise, sous la présidence de Monsieur GALUDEC Jean-Pierre, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 13 septembre 2021

PRÉSENTS : MM. GALUDEC Jean-Pierre, POSSÉMÉ Gildas, Mme BÉGO Anne, M. HAUROGNÉ Ludovic, Mmes GUILLET Isabelle, HOUEIX Marie-Thérèse, M. HAENTJENS Vincent, Mmes MAGRÉ Brigitte, PINIER Marie-Pierre, MM. ONIMUS Rémy, FRÉOUX Jean-Paul, MAGNEN Franck, Mmes GARÇON Bénédicte, LUCAS Sabrina, M. LE PIOLET Benoît, Mme JAGUT Nolwenn, M. JACOB Romain.

ABSENTS EXCUSES : Mme LOYER Roselyne qui a donné pouvoir à Mme GUILLET Isabelle. M. MADIOT Régis.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme JAGUT Nolwenn.

COMPTE RENDU PUBLIE LE : le 23 septembre 2021.

PRESENTATION DU PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) de Questembert Communauté

En préambule du Conseil Municipal, Carole MOLERES, chargée de mission pour le PCAET et Joël TRIBALLIER, vice-président à Questembert Communauté ont présenté les fiches actions du PCAET.

2021.05.01 : PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2021 : APPROBATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents lors du dernier Conseil Municipal, approuve le procès-verbal du 1^{er} juillet 2021.

2021.05.02 : BUDGET ASSAINISSEMENT : CLOTURE AU 1^{er} JANVIER 2021

Le budget annexe « assainissement » n'a plus lieu d'exister compte tenu du transfert de la compétence au SIAEP de la Région de QUESTEMBERG au 1^{er} janvier 2021. Toutes les opérations comptables ainsi que le reversement de l'excédent au budget principal de la commune ont été réalisés au cours de l'exercice budgétaire 2021. Le compte administratif 2020 ainsi que le compte de gestion 2020 ont par ailleurs été votés le 23 mars 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de clôturer définitivement le budget annexe « assainissement » au 1^{er} janvier 2021.

2021-05-03 : LOGEMENT N°01 – ANCIENNE MAIRIE : ADOPTION DE LA PROPOSITION DU C.C.A.S. QUANT A SON AFFECTATION

Le logement n°01 situé au rez-de-chaussée dans l'ancienne mairie est actuellement inoccupé. En effet, la paroisse a quitté les lieux en mars 2021. Ce logement est composé d'une pièce de vie avec un coin cuisine, de deux chambres et d'une salle d'eau. Il s'agit d'un appartement appartenant à la

commune et qui pourrait avoir une vocation sociale. Dans ce cadre, le C.C.A.S. a souhaité donner son avis sur son affectation future pour laquelle deux options sont envisagées : la location classique du logement ou la création d'un logement d'urgence, à titre expérimental dans un premier temps.

Lors de sa réunion en date du 23 juin 2021, le C.C.A.S., par 9 voix pour la création d'un logement d'urgence et 2 voix en faveur du logement classique, propose au Conseil Municipal de créer un logement d'urgence à titre expérimental dans cet appartement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du C.C.A.S. de créer un logement d'urgence à titre expérimental dans cet appartement. Il charge le C.C.A.S. du suivi de ce projet.

COMPTE RENDU DES DELEGUES

Société de chasse : Isabelle GUILLET a participé à la dernière assemblée générale. Le bilan de l'année a été rapidement réalisé car peu d'évènements ont pu être organisés compte tenu du contexte sanitaire. Un gros travail de mise à plat des baux est actuellement en cours au sein de la société de chasse. Enfin, Philippe RICHARD a été élu président lors du dernier bureau.

Envol 56 : Anne BÉGO, Isabelle GUILLET et Jean-Paul FRÉOUX ont assisté à la dernière assemblée générale. L'association produit des légumes sur 3 hectares et permet l'insertion de personnes en difficulté dans le milieu professionnel. Environ 10 personnes y sont salariées en ce moment. Les contrats sont conclus pour une durée de 6 à 8 mois maximum. Les légumes produits sont vendus pour la restauration collective, à l'épicerie Chez Violaine et dans des biocoop.

DIVERS

Restauration collective : Anne BÉGO fait le bilan des premiers jours de la rentrée scolaire. Chaque jour, environ 85 repas sont servis aux enfants. Armonys est le nouveau prestataire depuis cette rentrée de septembre. 800 repas désormais préparés à la cuisine centrale de MALANSAC, soit le maximum possible. En effet, outre PLUHERLIN et SAINT GRAVÉ, MOLAC, LARRÉ et LE COURS sont désormais également approvisionnés par Armonys. Anne BÉGO rappelle que les membres de la commission « restauration scolaire » sont invités à visiter les locaux de la cuisine centrale de MALANSAC ce mercredi 22 septembre à 10 h 00.

Vestiaires foot : Les travaux vont commencer le 02 novembre prochain pour s'achever en principe en juin 2022. Les financeurs demandent que les matériaux biosourcés soient privilégiés dans les projets des collectivités. Par ailleurs, leur utilisation serait plus cohérente par rapport aux orientations que souhaite donner le Conseil Municipal à ses projets. Aussi, Monsieur le Maire propose que l'extension soit isolée en laine de bois et non pas en laine de roche comme prévu initialement dans le marché avec Embell Façade. Le Conseil Municipal se prononce unanimement quant au principe de l'utilisation de ce matériau biosourcé. Un avenant sera donc proposé en ce sens lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Sécurisation de la circulation dans le bourg : Ludovic HAUROGNÉ indique que les aménagements de sécurisation dans le bourg font l'objet de divers commentaires de la part des usagers. Les métrés viennent d'être effectués et le coût des travaux sera bientôt connu. Il demande si des commentaires ont été remontés auprès des élus : Rémy ONIMUS signale que le rond-point, dans un premier temps, était surdimensionné. Depuis qu'il a été réduit, la circulation est plus aisée. Il est précisé que les stationnements devant la boulangerie seront organisés en épis pour plus de sécurité. Brigitte MAGRÉ indique que la priorité à droite, devant la salle Françoise d'Amboise n'est pas toujours respectée et

des accrochages se sont déjà produits. Il est également signalé que les stops mis en place ne sont pas toujours respectés.

Les écluses seront d'un niveau plus bas que les bali-routes actuels et permettront une circulation plus facile des gros engins, notamment agricoles. Enfin la zone 30 concernera la totalité de l'agglomération. En conséquence, selon le code de la route, les voies doivent être partagées par tous les usagers de la route (piétons, cyclistes et conducteurs) dans cette zone.

Déploiement de la fibre : Ludovic HAUROGNÉ indique que le déploiement de la fibre est en cours en campagne. Les câbles sont actuellement en train d'être posés sur les poteaux. Il a constaté que les intervenants laissaient parfois les coupes de branches sur le bas-côté de la route, ce qui peut présenter un danger. Il demande aux élus de signaler s'ils constatent ce genre de dépôt. La phase commercialisation commencera en fin d'année.

Antenne relais : Une réunion a eu lieu fin août avec tous les protagonistes sauf SFR. Cette rencontre a permis à chacun de s'exprimer. Le représentant de BOUYGUES a expliqué les raisons qui ont conduit au choix de Carlevaux pour l'implantation de cette antenne. Le constat a été fait que les élus n'avaient pas de leviers permettant d'influer sur les choix opérés. Les travaux viennent d'ailleurs de commencer. Le député, Paul MOLAC, viendra en mairie vendredi prochain pour évoquer, entre autres, l'absence de marge de manœuvre des élus locaux dans ce genre de dossier.

Rencontre Engie Bioz : Jean Pierre GALUDEC, Isabelle GUILLET, Brigitte MAGRÉ, Vincent HAENTJENS, Jean-Paul FRÉOUX, et Benoît LE PIOLET ont rencontré des intervenants d'Engie Bioz. Vincent HAENTJENS rend compte de cette rencontre. Cette filiale d'Engie (ex Gdf Suez) affiche sa volonté de diversifier ses sources d'énergies vers des énergies plus vertes dont la filière méthanisation. Celle-ci génère 50 % de CO² en moins que le charbon. L'installation d'un tel outil nécessite de trouver un site de 3 hectares et comprend un digesteur et l'apport de déchets agroalimentaires divers. Il fonctionne à flux tendu, les déchets étant fournis en continu. Cela génère une circulation estimée à 12 camions par jour pour alimenter l'installation. Le site doit donc se trouver à proximité de la production des déchets à méthaniser pour limiter les nuisances. L'installation est complètement étanche et ne doit pas se situer à moins de 500 m des habitations.

A la fin du cycle, il y a une production de méthane et d'un digestat destiné à fertiliser les terres agricoles. Il y a alors deux solutions : soit le méthane est injecté directement dans le réseau de gaz qui doit se situer à proximité, soit il est consommé en direct si un tel besoin est localisé dans le voisinage.

Annuellement, un méthaniseur, tel qu'évoqué par Engie, produit 30 gigawatt/h d'énergie soit la consommation d'énergie des habitants de PLUHERLIN. Son coût se situe entre 6 et 12 millions d'euros. Le temps de développement de ce type d'équipement est d'environ 4 ans.

Romain JACOB indique qu'en tant qu'agriculteur bio, il ne serait pas autorisé à récupérer les digestats générés par une telle installation. Seule la filière conventionnelle pourrait trouver un intérêt à cet amendement.

Il a été conclu lors de cette rencontre que les élus municipaux étaient les mieux placés pour apprécier la pertinence ou non d'une telle installation sur la commune.

PLANNING DES PROCHAINES REUNIONS

Le mardi 28 septembre 2021 de 18 h 15 à 20 h 15 à l'ancienne école : réunion de l'ensemble des membres du Conseil Municipal concernant l'urbanisme ; réunion animée par BRUDED notamment

concernant les acquisitions foncières que la commune s'apprête à réaliser (parcelles BLEHER et ROYER).

Le dimanche 03 octobre : accueil du nouveau curé de PLUHERLIN par Monsieur le Maire et les bénévoles du GAB avec l'organisation d'un pot d'accueil. Les élus intéressés pour participer à cette petite manifestation sont invités à se rapprocher d'Anne BEGO.

Le lundi 11 octobre à 8 h 45 à la mairie : réunion de la Commission voirie : établissement du programme de voirie 2022 ; évocation du problème de l'élagage des arbres le long des chemins ruraux, des travaux de sécurisation de la circulation dans le bourg et divers.

Le jeudi 14 octobre à 18 h 15 : réunion des commissions vie population et vie associative : elle concernera l'avenir de la parcelle MARQUET et l'organisation d'une journée citoyenne.

Le lundi 18 octobre à 18 h 00 : réunion de la commission bulletin municipal et communication : il y sera évoqué le prochain bulletin municipal, la page facebook et le fascicule d'accueil destiné aux nouveaux arrivants. Cette réunion aura lieu en présence de Marie OILLIC, en charge de la communication à la mairie.

Le 22 ou le 29 octobre (date à préciser) : réunion du comité biodiversité. Il s'agira de définir des actions concrètes à mener suite aux réflexions du comité. L'association « l'éclate » assurera l'animation et la préparation de cette réunion. Deux animateurs en seront chargés. Benoît LE PIOLET indique par ailleurs qu'il a été convenu que ce comité se réunirait dorénavant une fois par trimestre.

Comité environnement : il a décidé de se saisir du sujet de l'énergie. Ce sujet étant particulièrement vaste et transversal, plusieurs groupes de travail seront créés afin de mener les réflexions.

Rappel élections 2022 :

Elles auront lieu pour les présidentielles les 10 et 24 avril 2022 et les législatives les 12 et 19 juin 2022. Chacun des élus est invité à réserver ces dates sur son agenda.

Médiathèque : Nelly GRUCHIN recherche des bénévoles car leur nombre a beaucoup diminué depuis la crise sanitaire. Le problème est commun à toutes les médiathèques du secteur. L'accent qui sera mis sur la communication de la mairie avec l'arrivée de Marie OILLIC sera peut-être de nature à relancer la fréquentation de la médiathèque et l'implication de nouveaux bénévoles.

Fait à PLUHERLIN, le 21 septembre 2021



**Jean-Pierre GALUDEC,
Maire de PLUHERLIN**
